

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, vendredi 9 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MAISONS FRANCE SANTE **26 structures labellisées en Lot-et-Garonne**

Ce vendredi 9 octobre est officialisé le dispositif Maison France Santé à l'occasion d'un déplacement à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Pont-du-Casse, en présence de la Directrice générale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Alors que le réseau France Santé se déploie, le Lot-et-Garonne compte désormais 26 structures labellisées Maison France Santé -maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, cabinets médicaux, centre de santé Médecins Solidaires, sites accueillant des consultations. Cette labellisation vient concrétiser une dynamique territoriale que le Conseil départemental accompagne et contribue à construire depuis de nombreuses années, en lien étroit avec l'ARS, les communes et intercommunalités, les professionnels de santé et l'ensemble des partenaires locaux.

Une dynamique engagée bien avant la création du label France Santé

Depuis plusieurs années déjà, le Département a fait de l'accès aux soins une priorité.

Depuis 2010, avec la **Coddem** (Commission départementale de la démographie médicale), puis au cours des deux dernières années avec le dispositif « **Bienvenue docteur** », le Conseil départemental a progressivement développé une politique visant à renforcer l'attractivité médicale du Lot-et-Garonne, à accompagner les territoires et à créer les conditions permettant l'installation et le maintien de professionnels de santé.

L'arrivée de **32 Docteurs Juniors** début novembre va aussi dans ce sens ; celui d'une dynamique territoriale encourageante et qui doit être soutenue pour endiguer les effets de la désertification médicale, voire inverser la tendance.

Le déploiement actuel des Maisons France Santé vient donner une traduction concrète et visible à ce travail de fond, en s'appuyant sur des structures déjà présentes dans les territoires et sur les dynamiques locales qui ont été patiemment construites.

« Cette labellisation montre que le Lot-et-Garonne dispose aujourd'hui d'un réseau de structures et de professionnels sur lequel il est possible de s'appuyer. Le Département y a largement contribué en travaillant, depuis de nombreuses années, à créer les conditions de cette dynamique. »

Annie Messina, Vice-présidente du Conseil départemental
en charge de la démographie médicale

26 structures aujourd'hui, 32 à l'horizon 2027

Avec 26 structures labellisées à ce stade, le Lot-et-Garonne dépasse d'ores et déjà la cible départementale fixée pour la première étape du déploiement, qui était de 13 structures à l'été 2026. La cible fixée pour 2027 est de 32 structures.

Cette implantation traduit également la diversité des réponses apportées aux difficultés d'accès aux soins : maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, cabinets médicaux, consultations solidaires ou encore dispositifs permettant de faire venir ponctuellement des médecins dans les territoires.

La labellisation n'est pas une fin en soi

Pour le Conseil départemental, cette étape ne saurait toutefois constituer un aboutissement.

Un label ne soigne personne en soi. Ce qui compte, au-delà de la reconnaissance administrative, c'est la réalité vécue par les Lot-et-Garonnais : pouvoir trouver un médecin, obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable, avoir accès à un professionnel de santé à proximité et bénéficier d'un parcours de soins de qualité.

L'enjeu est donc désormais de faire vivre ces structures, de consolider leur fonctionnement et surtout de continuer à faire venir des médecins et des professionnels de santé dans nos territoires.

Le Conseil départemental entend, dans cet objectif, poursuivre son engagement aux côtés de l'ensemble des forces qui œuvrent pour l'accès aux soins : professionnels de santé, communes et intercommunalités, établissements de santé, Assurance maladie, ARS, État et acteurs locaux...

« Nous ne considérons pas cette labellisation comme une ligne d'arrivée. C'est au contraire un point d'appui supplémentaire pour continuer le combat pour l'accès aux soins. Le Département mettra un point d'honneur à entretenir, faciliter et amplifier cette dynamique, parce que derrière les labels et les dispositifs, il y a une exigence très concrète : permettre à chaque Lot-et-Garonnais de pouvoir se soigner. »

Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental

Contacts presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

